

## COMPTE-RENDU

### COMITE DIRECTEUR DU 11 JUIN 2020

*En raison de la crise du Covid-19, le Comité Directeur se déroule au forum du club, avec certains membres présents en visioconférence.*

PRESENTS au forum (15) : ALESSIO André, CORN Jean-Claude, DESBREST Romain, DUCRUET Janine, DUPIRE Patrick, ESCALER Maria, FLEURET Alain, HOULOT Christine, JOUAN Agathe, LAFAYE Guilhem, LE MAO Marion, NASRAOUI Isabelle, OUBRERIE Julie, PIETU Jacques, RABATEL Isabelle.

PRÉSENTS en visioconférence (4) : BERUARD François, FARAUT Bertrand, FRESSONNET Maxime, SANCTUS Pascal.

EXCUSES (5) : BANTIGNY Sylvie, DAGAND Matthieu, MESNAGE Dominique, MUZARD Jacques, VERNIER Francis.

INVITÉE en visioconférence (1) : BOULDOIRES Clara.

### 1. ÉLÉMENTS DIVERS ET ADMINISTRATIFS

#### **A. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 10 mars 2020**

Le compte-rendu du Comité Directeur du 10 mars 2020 est approuvé à l'unanimité, il sera affiché au forum et rendu public sur le site internet du club.

#### **B. Point de situation sur la réouverture du club**

Malgré la crise sanitaire et la situation exceptionnelle que nous avons vécu, le club a pu reprendre ses activités, même si le forum reste pour l'instant fermé et la location du matériel suspendue. Le président tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont continué à s'impliquer, afin de préparer la reprise des activités ainsi que la poursuite des projets engagés, malgré la situation et l'impossibilité notamment de se réunir.

#### **C. Nouvelle responsable de la commission refuges**

Suite à la démission de Laurent Gil, Clara Boulidoires a accepté de prendre la responsabilité de la commission refuges, qui voit son organisation évoluer avec une équipe pilote resserrée de 7 personnes. Cette commission peut s'appuyer sur une équipe désormais de 38 bénévoles suite à l'appel ayant été fait par le club.

Un travail considérable a été effectué pour permettre de rouvrir les refuges dans les meilleurs délais, tout en respectant les protocoles sanitaires très strict imposés par le Ministère des Sports et la FFCAM. Le refuge du Parmelan a été l'un des premiers refuges à rouvrir en France, celui de la Point Percée rouvrira à partir du 20 juin.

Le dossier concernant le renouvellement du câble du monte-charges du refuge du Parmelan est en attente d'un contrôle visuel de la poulie d'arrivée par la société MBTM. A l'issue de ce contrôle, une estimation plus précise concernant le coût des travaux à effectuer pourra être fournie. La possibilité d'intervention de la FFCAM est tributaire de cette information.

#### **D. Location pour d'autres clubs et associations**

Une réflexion est ouverte sur la possibilité de mettre à disposition nos locaux à d'autres associations. Toutefois une association ne pouvant pas être bailleuse de ses propres locaux, sauf lorsqu'il s'agit de son siège social, Marion Le Mao, responsable du Pôle Finances étudiera la possibilité juridique et comptable d'une telle possibilité.

## **2. PÔLES OUTILS NUMÉRIQUES :**

#### **A. Bilan nouveau site des collectives**

Le nouveau site est en ligne et semble très apprécié. À ce jour 450 adhérents ont déjà créé leur compte. Toutefois malgré les explications qui ont été faites et un article mis en ligne sur la procédure à suivre, de nombreuses personnes ont dû contacter le pôle Outils Numériques occasionnant une surcharge de travail notamment pour François Bérnard, Responsable du Pôle Outils Numériques. Cette situation s'améliore cependant.

L'ergonomie du site est en train d'être retravaillée pour apporter un meilleur confort et le paiement en ligne sera prochainement disponible. A cette occasion une réflexion a été entamée sur un changement de partenaire bancaire compte tenu des possibilités techniques et du coût tarifaire associé.

#### **B. Réflexion sur l'élargissement du rôle du site des collectives**

Le site des collectives est « un site d'inscriptions » il permettra donc en plus des collectives proposées à l'agenda, de référencer tout événement, soirée, achat de matériel qui nécessite une inscription préalable. De même les formations de niveau 1 organisées par le club d'Annecy seront également référencées sur le site.

En ce qui concerne les formations de niveau 2, organisées par les instructeurs de notre club et qui font l'objet d'une inscription nationale sur le site de la FFCAM, celles-ci ne seront pas visibles sur le site des collectives. Il sera étudié avec les instructeurs concernés de notre club si l'affichage informatif sur le site des collectives peut présenter un intérêt particulier.

## **3. PÔLE ACTIVITÉS ET FORMATION**

#### **A. Refonte du document « Organisation des sorties »**

Deux documents permettent actuellement de définir l'organisation des collectives, ainsi que le rôle du cadre bénévole. Il est proposé de fusionner ces deux documents, tout en effectuant une mise à jour le cas échéant des chapitres de ces documents.

Une proposition a été élaborée par Bertrand Faraut, responsable du Pôle Activités & Formations et Romain Desbrest président de notre club, qui reprend l'ensemble des mesures actuellement en vigueur, tout en ajoutant les propositions d'évolutions. Ce document de travail sera transmis à l'ensemble des responsables d'activités et plus largement aux bénévoles qui en feront la demande. L'objectif est de pouvoir réfléchir et échanger sur les propositions qui sont faites durant les 3 mois d'été.

A l'issue de cette phase de concertation, les responsables d'activités sont invités à collecter et remonter leurs remarques, propositions ou suggestions qui auront été faites au responsable du Pôle Activités & Formations. Celui-ci se chargera de compiler l'ensemble des retours afin d'en faire la synthèse et de présenter au Comité Directeur une version enrichie. Les retours sont attendus durant la seconde quinzaine d'août afin de pouvoir les exploiter pour le Comité Directeur du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

La question de la prise en charge de tous les frais des initiateurs organisant des sorties collectives par les participants à la sortie fait partie des points qui rentrent dans cette réflexion globale. Le coût d'intervention de professionnels lors de sorties collectives représente un coût qui pourrait s'avérer dissuasif pour les participants, s'il devait être intégralement pris en charge par les participants. Cette réflexion est également ouverte dans le cadre de cette phase d'échange.

Le document de travail reprenant les propositions est accessible à tous les cadres bénévoles via Nextcloud : <https://nc.cafannecy.fr/s/gaogqafJ8YDcnjp>

## **B. Mise en place d'une charte du covoiturage**

Le président rappelle que le club n'est pas organisateur de transport, bien qu'il encourage et favorise la pratique du covoiturage. C'est la raison pour laquelle il est proposé de redéfinir les principes de mise en œuvre du covoiturage lors des sorties collectives et en particulier concernant le niveau d'intervention et de responsabilité du club dans ce domaine.

Le document de travail concernant l'organisation des collectives propose ainsi de préciser davantage la question du transport et des déplacements dans un chapitre dédié et notamment la question du covoiturage. Les responsables d'activités sont donc également amenés à se prononcer sur cette question.

## **C. Réflexion sur le remboursement des formations**

Un important travail de réorganisation et de suivi des formations a été effectué par le Pôle Activités & Formations, sous la coordination d'Agathe Jouan. Pour des raisons de simplifications administratives et financières les remboursements des frais des formations diplômantes ou des recyclages ne se feront plus qu'une seule fois dans l'année en juillet.

Suite à une question posée, le comité directeur s'accorde pour dire que la règle du remboursement par tiers de la formation après constat de l'encadrement d'au moins 5 sorties dans l'année n'est valable que dans la spécificité du diplôme concerné. Ainsi une formation ne pourrait être remboursée, si les sorties effectuées concernent une autre activité même dans le cas où il existe des équivalences avec d'autres disciplines.

Cependant dans le cas d'une situation exceptionnelle, un cas particulier pourra toujours être étudié, avec un remboursement le cas échéant plus rapide. Cela ne pourra dès lors se faire qu'avec l'accord du responsable de l'activité concernée et du responsable du pôle Activités & Formation.

## **4. PÔLE FINANCES**

### **A. Politique de frais et d'abandon de frais**

Les bénévoles peuvent être amenés à engager des frais sur leurs propres deniers pour le compte de l'association (exemples : déplacements domicile jusqu'à l'association ou autres, achat de matériel, de nourriture, etc.). Le bénévole peut alors légitimement demander (sur présentation de justificatifs) à celle-ci le remboursement de ses frais. Mais il peut également pour le bien de son club préférer abandonner ces frais, ce qui s'assimile alors à un don à l'association, et permet de bénéficier ainsi d'une réduction d'impôt sur le revenu (équivalente aux deux tiers de la somme déclarée).

Cette disposition fiscale n'est possible que s'il est établi « que toute personne placée dans la même situation aurait pu obtenir le remboursement effectif par l'association des frais engagés si elle en avait fait la demande ».

Le président souhaite pour des raisons de justice et d'équité que cette information soit largement partagée avec l'ensemble des bénévoles de notre club et que cette disposition, ainsi que les modalités pratiques régissant ce dispositif, soient inscrites au règlement intérieur de notre club. Une proposition sera ainsi soumise au vote pour modifier le règlement intérieur de notre club lors de la prochaine Assemblée Générale.

### **B. Utilisation de la plate-forme « Soutiens ton club »**

L'utilité de passer par la plate-forme « Soutiens ton club » pour trouver des donateurs n'étant pas jugée pertinente par le Comité Directeur, le club ne fera pas les démarches pour s'y inscrire.

## **5. PÔLE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**

### **A. Réouverture du forum et du service matériel**

Un statu quo est décidé en attendant les nouvelles directives gouvernementales suite à l'annonce du dimanche 14 juin 2020. En l'absence de contre-indications ou de nouvelles mesures, la réouverture pourra être programmée dans les semaines qui suivront.

### **B. Possibilité de location de notre matériel type barnum, sono ou autres**

Suite à une demande de l'un de nos adhérents pour louer du matériel collectif pour un usage privé, le Comité Directeur estime que la vérification de l'état du matériel loué, son nettoyage et sa maintenance semblent trop lourds et compliqués à organiser. Il est décidé de maintenir la politique actuelle en vigueur et de confirmer la décision du Comité Directeur de 2016 concernant l'usage du matériel collectif.

## **6. PÔLE JEUNES ET OUVERTURE**

Suite à la volonté exprimée en début de mandat par le bureau de travailler sur un projet concernant la pratique des sports de montagne en direction de publics défavorisés, un responsable pour coordonner ce projet a été identifié. Xavier Dubrulle rejoint ainsi le Pôle Jeunes & Ouverture pour coordonner ce projet en liaison avec des associations annéciennes implantées localement.

## **7. PÔLE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS**

La commission chargée de la soirée club prévue en avril 2021 se remet au travail après l'interruption d'activité de ces deux derniers mois, un point sera fait en septembre.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **A. Licence 2021 - CAF Annecy**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Comité Directeur décide que « la part club » ne sera pas augmentée pour la licence 2021.

### **B. Fond de solidarité**

Notre trésorière Marion Le Mao fera une 3ème demande auprès du Fonds de Solidarité. Il est rappelé que compte tenu de la situation sanitaire actuelle 3 000 € ont déjà été obtenus.

### **C. Escalade en falaises**

La problématique de l'équipement des falaises est de notre responsabilité sur les sites d'escalade pour lesquels nous sommes conventionnés. Cette question trouve un nouvel écho depuis le retrait de la FFME de ses sites conventionnés et de la nouvelle jurisprudence concernant la « responsabilité sans faute » en matière de pratique sportive de nature.

Guilhem Lafaye responsable de l'activité escalade souligne l'importance d'entretenir régulièrement les lieux d'escalade en falaise, ce qui est fait depuis de nombreuses années par l'équipe équipements, mais surtout de documenter et formaliser les entretiens qui sont réalisés afin de permettre une meilleure traçabilité. Le président demande d'avoir ainsi rapidement une réflexion globale sur la façon dont nous planifions nos entretiens, les équipements qui sont programmés et ceux qu'il convient d'anticiper, la façon dont ils sont répertoriés et documentés et sur la pérennisation de ce service, pour maintenir un niveau de sécurité optimal.

### **D. Mise à disposition du Forum**

Compte tenu de la situation sanitaire la mise à disposition du forum inoccupé pour avril/mai/juin 2020 ne sera pas facturée à la MGEN.

André Alessio  
*Secrétaire Général*  
(Rédaction 13/06/2020)

Romain Desbrest  
*Président*  
(Rédaction 16/06/2020)